

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 20 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars 2025 à 18h, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire M Christian CLAVEL.

Sont présents(es)

- Christian CLAVEL
- Madeleine CAZES
- Céline DESHONS
- Marie Anne PRINCE
- Elisabeth CARTEYRAC-BOUVET
- Christophe GROUSSET
- Augustin VIEILLARD-BARON
- Monik BARRAT
- Frank DUBIEZ
- Eric MALCOSTE

Absente excusée: Mme Fabienne MAJOUREL,

### **ORDRE du JOUR :**

#### **DELIBERATIONS :**

- 1. Autorisation donnée au maire d'engager des pourparlers avec la banque des territoires pour l'achat d'un terrain.**
- 2. Autoriser le maire à faire un emprunt auprès de la banque des territoires pour l'achat du terrain**
- 3. Liste des dépenses à imputer au compte **CXXXX** « publicité, publications, relations publiques »**
- 4. Fixation des durée d'amortissement des immobilisations M49 (Assainissement et AEP) en remplacement des délibérations 55/2020 et 04-09/2008.**
- 5. Approbation des comptes de Gestion 2024.**
- 6. Election d'un président de séance pour approbation des comptes Administratifs.**
- 7. Approbation des comptes Administratifs 2024 Budget Principal, Budget AEP, Budget Assainissement).**
- 8. Affectation des résultats budget principal, AEP, Assainissement.**
- 9. Tarif de l'eau 2025.**
- 10. Tarif Assainissement 2025**
- 11. Vote des impôts locaux.**
- 12. Vote budget 2025 Budget Principal, Budget AEP, Budget Assainissement.**

#### **INFORMATIONS :**

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Elisabeth CARTEYRAC-BOUVET est nommée secrétaire de séance.

Mme Laure MARTENS, secrétaire de mairie assiste à la réunion.

Le maire propose au Conseil municipal l'ajout à l'OJ de deux délibérations supplémentaires

**13. Autoriser le maire à présenter un dossier "loi sur l'eau" et "natura 2000" nécessaire à la réalisation des travaux en rivière pour pont de Malignos**

**14. Autoriser le maire à signer le devis nécessaire pour l'établissement des dossiers "loi sur l'eau" et "Natura 2000" pour les travaux de remise en état des maçonneries du Pont de Malignos.**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'OJ.**

+++++

### **Approbation du Compte rendu de séance du Conseil municipal du 27 janvier 2025**

L'ensemble des membres du conseil a reçu préalablement à ce jour ce compte rendu, et aucune demande de modification ayant été présentée le maire propose de l'approuver et de passer au vote

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS :**

**1) Autorisation donnée au maire d'engager des pourparlers avec la banque des territoires pour l'achat d'un terrain.**

*Compte tenu du lien de parenté existant entre Mme Céline Deshons et le vendeur du terrain celle-ci quitte la réunion pendant la présentation et le vote de la délibération*

Le maire rappelle que M. Maurice Deshons de Saint Hippolyte du Fort souhaite vendre le terrain situé en bordure de la RD 169 en face de la mairie dont la superficie est d'environ 4500m<sup>2</sup> pour un prix net vendeur de 60 000€. Depuis de nombreuses années la commune souhaite l'acheter (actuellement inconstructible) pour y établir une place publique arborée, qui fait cruellement défaut à Cros, et un parking public pour une dizaine de véhicules et dans la partie basse en bordure du Vidourle, une zone de pique-nique et de jeux pour les enfants. Jusqu'à ce jour M. Deshons avait décliné la proposition d'achat de la commune. Il y a quelques semaines il a informé le maire qu'il était prêt maintenant à s'en séparer. Le maire a contacté quelques établissements financiers pour connaître les conditions d'un emprunt sur 25 ans et si pour ce type d'opération c'était possible. Avant d'engager des démarches plus complètes avec la banque des Territoires (Caisse des Dépôts) qui semble être la mieux « disante » il souhaite avoir l'avis du conseil, sachant que quel que soit l'établissement financier et compte tenu de la situation financière de la commune (zéro dette au budget principal) toutes les banques consultées sont prêtes à nous aider à financer cet achat. Le maire précise que notre trésorerie permet sans soucis de se passer d'un emprunt et d'autofinancer la totalité de cet achat mais juge préférable de contracter un prêt vu les taux actuels et nos autres projets. Les premiers contacts font apparaître des annuités variant de 3100 à 3500€/an suivant les banques consultées ce qui est très supportable pour les finances communales.

Le maire demande donc au conseil municipal d'approuver l'achat de ce terrain et de l'autoriser à poursuivre les pourparlers avec la Banque des Territoires afin de présenter lors d'un conseil municipal prochain les résultats définitifs

**Approuvé à l'unanimité des présent soit 9 Pour**  
(Mme Céline Deshons n'ayant pas pris part au vote.)

Mme Céline Deshons reprend sa place à la table du Conseil Municipal.

## **2. Autoriser le maire à faire un emprunt auprès de la banque des territoires pour l'achat du terrain**

Afin de payer la somme demandée par le vendeur le maire propose donc de contractualiser un emprunt auprès de la Banque des Territoire d'un montant de 50 000€ sur 25 ans et 10 000€ plus les frais seront financés par notre excédent de fonctionnement. Le taux que nous a proposé la Banque des territoires de façon informelle serait de montant des intérêts du livret A + 0,3% soit au taux actuel du livret A un taux de 2,7% (2,4+0,3). Le maire précise que la Banque des territoires n'applique pas un taux identique pour tous les prêts. Elle doit tenir compte des politiques que l'État souhaite mettre en valeur. Le taux définitif sera établi lorsque la Banque aura pris connaissance de la consistance de notre projet. Plus ce dernier s'inscrira dans un des objectif de l'état plus le taux d'intérêt sera faible.

Le maire propose donc au conseil de l'autoriser à engager la négociation avec la Banque des territoires en précisant les contours de notre projet d'acquisition. Et une fois le taux définitif établi le maire reviendra devant le conseil pour approbation ou non de la proposition de la banque des territoires.

**Approuvée à l'unanimité**

## **3. Liste des dépenses à imputer au compte C 623 » publicité, publications, relations publiques »**

Le Maire présente une demande de la trésorerie nous demandant de bien préciser les dépenses pouvant être affectées au compte C623. Il propose que le conseil municipal arrête la liste suivante:

- l'ensemble des biens et service, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies
- Vins d'honneur, manifestations culturelles et touristiques, inaugurations et réceptions officielles
- Fleurs, bouquets, gravures, offerts à l'occasion de divers événements du type récompenses, mariages, obsèques, gerbes de fleurs pour cérémonie officielles
- dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers, ou manifestations
- ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes de Noël (sapin, chocolat, spectacle etc...)
- règlement des factures des société de spectacle et autres frais liés à leurs prestations
- les frais de repas dans le cadre des fêtes et cérémonies organisées par la commune
- les colis gourmands de fin d'année pour les agents et pour les aînés
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- l'impression du bulletin municipal
- l'abonnement à panneau Pocket
- les catalogues et imprimés liés à l'état civil,
- la cotisation d'adhésion à la fondation du patrimoine

**Approuvé à l'unanimité**

## **4. Fixation des durée d'amortissement des immobilisations M49 (Assainissement et AEP) en remplacement des délibérations 55/2020 et 04-09/2008.**

A la demande de la trésorerie le maire propose que les durées d'amortissement de nos investissements pour l'AEP et l'Assainissement soient repris et propose les durées suivantes :

**-Biens de faible valeur inférieure à 500€ .....1 an**

- outillage et matériel entre 500 et 5000€.....5 ans
- Outillage et matériel de plus de 5000€.....10 ans
- Pose compteur 5000€ et + .....10 ans
- pose compteur -5000€.....5 ans
- Installation AEP : Canalisation et Ouvrage de Génie Civil.....50 ans
- Installation AEP traitement de l'eau, pompes, appareils électromécaniques ... ..15 ans
- Bâtiments durables.....30 ans
- Agencement et aménagement Bâtiments, installations électriques et télécoms.....15 ans
- Réseaux d'Assainissement.....60 ans
- Station d'épuration : ouvrage Génie civil .....60 ans
- ouvrages courants, bassin de décantation.....30 ans

**Approuvée à l'unanimité**

## 5.Approbation des comptes de Gestion 2024.

Le maire rappelle que les comptes de gestion 2024 sont les comptes reprenant la totalité des dépenses et recettes des budgets : Principal, AEP et assainissement de l'année 2024 et qu'ils sont tenus par le comptable public Ils doivent être identiques aux comptes administratifs qui sont eux tenus par le maire.

Après les avoir vérifiés le maire considère qu'ils ne souffrent d' aucune anomalie et ont bien repris toutes les recettes et les dépenses réalisées en 2024 et après les avoir présentés propose au conseil d'approuver les comptes de gestion de Mme Hernandez arrêtés aux montants ci-dessous

### Budget Principal

	Section de fonctionnement	Section Investissements
Dépenses 2024	265 127,66 €	8 469,19 €
Recettes 2024	251 781,25 €	-27 000,71€
Résultats 2024	<b>13 346,31 €</b>	-18 531,52 €

### Budget AEP

	Section de fonctionnement	Section Investissements
Dépenses 2024	71 985,77 €	527 770,21€
Recettes 2024	-65 080,18€	-739 917,23€
Résultats 2024	<b>6 905,59€ €</b>	-212 147,02€

### Budget Assainissement.

	Section de fonctionnement	Section Investissements
Dépenses 2024	12 853,92 €	11460,00 €
Recettes 2024	-12725,25€	-11 336,37€
Résultats 2024	<b>128,67€</b>	<b>123,63 €</b>

**Approuvés à l'unanimité**

**6.Élection d'un président de séance pour approbation des comptes Administratifs.**  
**Compte tenu que les comptes administratifs sont tenus par le Maire de la commune il ne peut les faire approuver par le conseil municipal tenu sous sa présidence. En conséquence il demande au conseil d'élire un président qui assurera la présentation et le vote des comptes administratifs pendant que lui se retirera de la salle.**  
**Il propose que M. Frank Dubiez assure cette présidence.**

**Approuvé à l'unanimité**

*M. Dubiez prend la présidence de la réunion et le maire sort de la salle du conseil.*

**7.Approbation des comptes Administratifs 2024 Budget Principal, Budget AEP,Budget Assainissement).**

**7a) COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET PRINCIPAL au 31/12/2024.**

Le Budget Principal regroupe toutes les dépenses projetées pour réaliser les missions dévolues à la commune (autres que celles relevant du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif).

**a1) Compte Administratif de la Section de fonctionnement du Budget Principal**

Résultats de la section fonctionnement 2024		
Recettes de la seule année 2024	265 127,66 €	
Dépenses de la seule année 2024	251 781,25 €	
Résultats de la seule année 2024	13 346,31 €	(excédent)

**Résultats de clôture au 31/12/2024 pour la section de Fonctionnement du budget principal**

Résultats de clôture section fonctionnement 2024		
Report sur l'année 2024 (Report de l'excédent des années antérieures)	531 819,12 €	
Résultat de la seule année 2024	13 346,31 €	
<b>Résultats de clôture section fonctionnement à fin 2024</b>	<b>545 165,53€</b>	

**a2) Compte Administratif de la Section Investissements du Budget Principal**

Résultats 2024 la section Investissements		
Recettes de la seule année 2024	8 469,19 €	
Dépenses de la seule année 2024	-27 000,71€	
Résultat de la seule année 2024 (R-D)	-18 531,52 €	

**Résultats de clôture au 31/12/2024 pour la section Investissements du budget principal**

Résultats de clôture section Investissements 2024		
Report sur l'année 2023	28 246,78€	Report de l'excédent des années antérieures
Résultat de la seule année 2024 (R-D)	-18 531,52 €	
<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>9 715,26€</b>	

Résultats de clôture Global 2024		
----------------------------------	--	--

Section de fonctionnement	545 165,53€	
Section d'investissements	9 715,26€	
<b>Résultat Global de clôture au 31/12/ 2024</b>	<b>554 880,79€</b>	

### **7b)COMPTE ADMINISTRATIF 2024 du BUDGET AEP au 31/12/2024.**

Le compte administratif du Budget de l'AEP regroupe toutes les dépenses projetées pour réaliser les missions dévolues à la commune pour le service public de l'eau potable.

#### **b1) Compte Administratif de la Section d 'exploitation (Fonctionnement)**

<b>Résultats 2024 la section fonctionnement</b>		
Recettes de la seule année 2024	71 985,77 €	
Dépenses de la seule année 2024	-65 080,18€	
<b>Résultat de la seule année 2024(R-D)</b>	<b>6 905,59€ €</b>	

<b>Résultats de clôture section Fonctionnement au 31/12/2024</b>		
Report sur l'année 2024	162 258,92 €	Report de l'excédent des années antérieures
Résultat de la seule année 2024(R-D)	<b>6 905,59€ €</b>	
<b>Résultats de clôture au 31/12/ 2024</b>	<b>169 164,51 €</b>	

#### **b2) Compte Administratif de la Section Investissements**

<b>Résultats 2024 la section Investissements</b>		
Recettes de la seule année 2024	527 770,21€	À noter que nous sommes en attente du versement d'une subvention de 320 141€ non encore reçue au 31/12/2024
Dépenses de la seule année 2024	-739 917,23€	
Résultat de la seule année 2024 (R-D)	-212 147,02€	

<b>Résultats de clôture section Investissements au 31/12/2024</b>		
Report sur l'année 2024	5 927,02€	Report de l'excédent des années antérieures
Résultat de la seule année 2024 (R-D)	-212 147,02€	
<b>Résultats de clôture au 31/12/ 2024</b>	<b>-206 220,00€</b>	Déficit sera « comblé » par les subventions 2024( 320 141€ )obtenues et non encore versées

<b>Résultats de clôture Global au 31/12/2024</b>		
Section de fonctionnement 2024	<b>169 164,51 € €</b>	
Section d'investissements 2024	<b>-206 220,00€€</b>	
<b>Résultat Global au 31/12/ 2024</b>	<b>-37 055,49€</b>	Déficit sera largement « comblé » par les subventions 2024 ( 320 141€ )obtenues et non encore versées

### **7c.Compte Administratif 2024 Assainissement**

Le compte Administratif du Budget de l'Assainissement regroupe toutes les dépenses projetées pour réaliser les missions dévolues à la commune pour le service public de l'assainissement.

#### **C1) Compte Administratif de la section Exploitation (Fonctionnement)**

<b>Résultats 2024 de la section Exploitation ( fonctionnement)</b>		
Recettes de la seule année 2024	12 853,92 €	
Dépenses de la seule année 2024	-12725,25€	
<b>Résultat de la seule année 2024 (R-D)</b>	<b>128,67€</b>	

<b>Résultats de clôture section Exploitation (fonctionnement) au 31/12/2024</b>		
Report sur l'année 2024	15 062,09 €	Report de l'excédent des années antérieures
Résultat de la seule année 2024 (R-D)	128,67€	
<b>Résultat de Clôture au 31/12/ 2024</b>	<b>15 190,76 €</b>	

## **C2) Compte Administratif de la section Investissements**

<b>Résultats 2024 la section Investissements</b>		
Recettes de la seule année 2024	11460,00 €	Seules les recettes de l'année sont prises en compte.
Dépenses de la seule année 2024	-11 336,37€	
<b>Résultat de la seule année 2024 (R-D)</b>	<b>123,63 €</b>	<b>Excédent</b>

<b>Résultats de clôture section Investissements au 31/12/2024</b>		
Report sur l'année 2024	32 022,69€	Report de l'excédent des années antérieures
Résultat de la seule année 2024 (R-D)	123,63 €	
<b>Résultats de clôture au 31/12/ 2024</b>	<b>32 146,32€</b>	

<b>Résultats de clôture Global au 31/12/2024</b>		
Section de fonctionnement 2024	15 190,76 €	
Section d'investissements 2024	32 146,32 €	
<b>Résultat Global au 31/12/ 2024</b>	<b>47 337,08 €</b>	

### **Approuvés à l'unanimité des votants**

Le maire revient dans la salle et après avoir remercié les membres du conseil pour leur confiance reprend la présidence de la réunion.

## **8.Affectation des résultats budget principal, AEP, Assainissement.**

Le maire rappelle le principe de l'affectation des résultats.

Les règles d'affectation: 1) Si le résultat brut de la section de fonctionnement est positif : Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissements si cette dernière présente un déficit (affectation à l'article 1068 recette). Si l'excédent de

fonctionnement cumulé apparaissant au CA ne suffit pas pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, cet excédent doit être affecté en totalité et aucune quote-part ne peut être reportée en recette de fonctionnement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au chap 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le maire souhaite que nous n'affectons que la somme strictement nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section Investissements. Le solde restant à la section de fonctionnement (chap. 002) car si il est toujours possible de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissements l'inverse ne l'est pas.

A noter que le résultat de la section Investissements tient compte des restes à réaliser.

**Restes à Réaliser.** *En dépenses il s'agit de celles engagées et non encore réglées ou des travaux commandés et non terminés au 31 décembre 2024 . Il en est de même pour les recettes sûres de 2024 non encore perçues au 31 décembre 2024.*

et pour 2024 nous avons au Budget Principal section Investissements

**Recettes :** 0€ :

**Dépenses :** 13774,28€ (carte communale + Signalisation routière + MOE pont de Malignos)

**Solde des RAR :** 0€ - 13774,28€ = -13774,28€

Excédent de 9715,26€ - 13774,28€ (solde des RAR) = Total à affecter en recette investissement de 2025= -4059,02€. au compte 1068

Les CA de l'AEP et de l'Assainissement ne faisant pas apparaître de besoins de financement à la section Investissement le maire propose donc de n'affecter la part du résultat de fonctionnement du budget Principal 2024 que la somme de 4059,02€ qui sera portée en recettes à l'article 1068 de la section Investissements du budget principal 2025.et viendra réduire d'autant le report au chap 002 recettes du budget 2025 du résultat de la section de fonctionnement 2024.

Les comptes administratifs des budget AEP et Assainissement ne faisant pas apparaître de besoins de financements le maire propose de laisser la totalité des excédents constatés à la section de fonctionnement du budget AEP et Assainissement 2025 (Chapitre Recettes 002)

**Approuvé à l'unanimité**

### **9.Tarif de l'eau 2025.**

Nous avons augmentés le tarif de l'eau en 2024 nous ne le modifierons pas en 2025 compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté.

-Prix du mètre cube d'eau distribué depuis 01/ 2024= 1,69€ HT

-Prix de l'abonnement depuis 01/2024 = 149€/an HT

**Approuvé à l'unanimité**

\*

### **10.Tarif Assainissement**

1. prix du m<sup>3</sup> d'eau traitée sera porté à 0,91€/m<sup>3</sup> HT au lieu de 0,87€/m<sup>3</sup> HT

2. abonnement annuel sera porté à 105€ au lieu de 100€/an HT

L'impact de ces augmentations pour une consommation de 120m<sup>3</sup>/an sera donc de 0,81€/mois.

Avec ces nouveaux tarifs nous ne couvrirons pas les vrais coûts de ce service (dont ceux des charges de personnel) et qu'il faudra donc prévoir d'autres évolutions dans les années futures

**Approuvé à l'unanimité**

## 11. Vote des impôts locaux.

**Taux des impôts locaux :** Ces taux sont les mêmes depuis 2015 malgré l'inflation constatée, le conseil municipal ne souhaitant pas aggraver la pression fiscale sur les administrés compte tenu du montant de notre trésorerie et de nos projets que jusqu'à présent nous arrivons à faire très correctement subventionner même si cela demande aux élus du temps, de la patience et du travail.

Le maire propose donc de maintenir les taux ci-après :

-Taxe foncière bâtie: **38,51%**

-Taxe foncière Non Bâtie: **70,50%**

-Taxe d'Habitation pour Résidences Secondaires: **10,26%** (*les résidences principales étant exonérées*).

*A noter que suite à la suppression décidée par l'Etat de la taxe d'habitation sur les résidences principales seuls les propriétaires contribuent aux impôts locaux.*

**Approuvé à l'unanimité**

## 12. Vote budget 2025 Budget Principal, Budget AEP, Budget Assainissement.

Les budgets sont présentés par chapitre. Le maire commente à partir de l'écran de projection les évolutions article par article du budget 2025 par rapport au résultats 2024

### 12a. Budget Principal

Le budget principal est présenté en sur équilibre pour sa section de fonctionnement

	Section de Fonctionnement	Section Investissements
Dépenses	320 196,27 €	707 559,28 €
recettes	792 362,51 € (1)	707 559,28 €
(1) dont report de 2024	541 106,41 €	

Le détail des investissements est donné

### Investissements prévus au Budget Principal pour 2025

1°) Poursuite des opérations engagées et non terminées en 2024 c'est à dire :

-établissement de la carte communale (pour 6700€) et le goudronnage des chemins du Merle et Queyrel (pour 25000€)

2°) les investissements nouveaux :

-complément d'achat et pose de plaques de rue pour adressage (pour 2 300€)

-enfouissement câbles télécom et électriques aux Pauses (pour 36 182€)

- la mise en sécurité du village (23 942€TTC)

-cheminement piétons (69 600€) *si subventions DETR accordées*

-achat informatique( 2 000€)

-Pont de Malignos (261 000€) *si subventions de l'Etat et du conseil départemental accordées*

-achat terrain (pour 60 000€)

-Achat outillage pour employé communal (3 000€)

**Approuvé à l'unanimité**

### 2b Budget AEP

	Section de Fonctionnement	Section Investissements
Dépenses	239 811,30 €	453 033,68 €
recettes	239 811,30 € (1)	453 033,68 €
(1) dont report de 2024	169 164,51 €	

Le détail des investissements est donné

**Investissements au service de l'eau potable pour 2025 :**

1°) Poursuite des opérations engagées et non terminées en 2024 c'est à dire :

-Poursuite du Schéma Directeur de l'eau et pose de vannes de secteur (pour 36 400€HT)

2°) les investissements nouveaux

-remplacement de compteurs individuels anciens (pour 4 000€)

-Remplacement bouches d'incendie (pour 6 000€)

-La Rouvière captage de Liroumas Projet 2025 (pour 68 715€)

-Remplacement Clapet antiretour réservoir de Boulségure (pour 2 000€)

**Approuvé à l'unanimité**

**12c Budget Assainissement**

	Section de Fonctionnement	Section Investissements
Dépenses	27 702,67 €	43 606,32 €
recettes	27 702,67€ (1)	43 606,32 €
(1) dont report de 2024	15 190,76 €	

**Approuvé à l'unanimité**

**13. Autoriser le maire à présenter un dossier "loi sur l'eau" et "natura 2000" nécessaire à la réalisation des travaux en rivière pour pont de Malignos.**

Le maire fait état de l'obligation de présenter à l'approbation de la DDTM un dossier en application des directives de la loi sur l'eau, reprenant toutes les dispositions que nous prendrons lors de la réalisation des travaux de remise en état des maçonneries du pont de Malignos afin de ne pas polluer l'eau du Vidourle qui passe sous le pont ainsi que le formulaire de déclaration simplifiée imposé par la proximité d'un site Natura 2000. Le maître d'oeuvre que nous avons choisi pour nous accompagner dans les travaux de réparation de l'ouvrage est habilité à établir ce type de dossier.

Le maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à faire établir ces dossiers et de les présenter à la DDTM pour accord.

**Approuvé à l'unanimité**

**14. Autoriser le maire à signer le devis nécessaire pour l'établissement des dossiers "loi sur l'eau " et "Natura 2000" pour les travaux de remise en état des maçonneries du Pont de Malignos.**

Le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le devis relatif à l'établissement des deux documents repris dans la délibération ci-dessus. Le montant de ce devis s'élève à 2050€ HT

**Approuvé à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée, le maire clos la séance à 21h30.